

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME DESTINEE A  
L'AMELIORATION DE L'ISOLATION THERMIQUE D'UNE  
HABITATION**

*Le présent formulaire concrétise la possibilité de solliciter une prime pour des travaux permettant l'amélioration de l'isolation thermique de son habitation telle que définie dans le règlement communal du 26 avril 2023 relatif à l'octroi d'une prime à l'amélioration de l'isolation thermique des habitations.*

Je soussigné(e)

né(e) le

domicilé(e) à (veuillez mentionner la rue, le N°, le code postal et le village) :

téléphone :

adresse mail :

sollicite la prime en vue de bénéficier d'une prime à l'amélioration de l'isolation thermique de mon habitation située (veuillez mentionner la rue, le N°, le code postal et le village) :

N° de compte (IBAN) (exemple : BE34 – 1234 – 1234- 1234)

La prime, que je sollicite, concerne des travaux (plusieurs choix sont possibles) :

- d'isolation du toit
- d'isolation des murs
- d'isolation du sol
- de remplacement des menuiseries/vitrages extérieur(e)s.

Je joins à la présente les justificatifs suivants :

- une copie de l'accusé de réception attestant que le rapport de suivi des travaux a bien été réceptionné par la Région wallonne. La date de réception du dossier par la Région Wallonne doit être au plus tôt la date d'entrée en vigueur du présent règlement.
- une notification de recevabilité de la prime régionale faisant apparaître l'objet de la prime (travaux admissibles) et le montant octroyé.

### Déclaration sur l'honneur

En signant ce document, je reconnais avoir pris connaissance du règlement communal de la Ville de Gembloux relatif à l'octroi d'une prime destinée à l'amélioration de l'isolation thermique des habitations.

Fait à :

Le

Signature

*Protection des données à caractère personnel : Les données vous concernant sont traitées par la Ville de Gembloux afin de répondre à votre demande de prime. Elles font également l'objet d'un traitement à des fins statistiques, duquel aucune donnée identifiable ne ressort. Aucune donnée n'est partagée avec des tiers à l'exception de celles que vous avez acceptées de partager. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans dans le logiciel de gestion à partir de la date d'introduction de votre demande. La commune est cependant tenue d'archiver les pièces justificatives durant une période de 30 ans, mais dont l'accès est strictement limité. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification de vos données en envoyant un mail à [dpo@gembloux.be](mailto:dpo@gembloux.be) ou en adressant un courrier à l'administration à l'adresse Parc d'Epinal, 2 à 5030 Gembloux.*

RESERVE A L'ADMINISTRATION

DATE DE RECEPTION : .....

DOSSIER COMPLET :  OUI /  NON

*Annexe au règlement communal de la Ville de Gembloux relatif à l'octroi d'une prime destinée à l'amélioration de l'isolation thermique des habitations– ANNEXE 1 : formulaire de demande d'une prime communale pour l'amélioration de l'isolation thermique d'une habitation.*